

L'indépendance est vraiment l'âme d'un pouvoir moral.

“ Que les véritables ennemis du Pouvoir Temporel du Saint-Siège, disait naguère l'illustre Pie IX, nous disent avec quelle confiance et quel respect ils recevraient les exhortations, les avis, les ordres et les décrets du Souverain Pontife, s'ils le tenaient enchaîné à la volonté d'un prince ou d'un gouvernement.”

Le Pape doit être au-dessus des soupçons. Son autorité ne doit pas être entravée par la défiance vis-à-vis de ses intentions, ou l'incertitude vis-à-vis de sa liberté d'action. Si le Pape Léon XIII voulait seulement être le premier sujet du roi d'Italie, avant longtemps on le regarderait comme le serviteur d'un gouvernement, et ses décrets seraient examinés pour le besoin des diplomates du Quirinal.

Dans ce cas les autres nations refuseraient de recourir à lui avec cette confiance sans bornes qui est due au Père commun des fidèles.

Tôt ou tard, la condition du Souverain Pontife deviendrait celle de l'archevêque de Cantorbéry, dont la juridiction spirituelle s'exerce à l'ombre d'un sceptre : l'Eglise catholique serait resserrée dans les limites d'une institution nationale,—et elle en subirait la servitude.

DISCOURS DU SOUVERAIN PONTIFE

Aux RRmes abbés Bénédictins

NOUS avons dit, il y a quelques jours, que le Souverain Pontife avait daigné accorder une audience aux RRmes abbés de l'ordre bénédictin, réunis à Rome pour la consécration de la nouvelle